



# PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Basse-Terre, le 1<sup>er</sup> avril 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Coronavirus: Instauration d'un couvre-feu entre 20h et 5h du matin sur toute la Guadeloupe

Chacun doit respecter les mesures de confinement. Chacun doit se protéger et protéger les autres.

Après avoir échangé avec les maires de l'archipel, les procureurs de la République et la directrice général de l'ARS, le préfet de la Guadeloupe instaure un couvre-feu sur l'ensemble du département entre 20h et 5h du matin à compter de ce mercredi 1<sup>er</sup> avril.

Tout déplacement est interdit, en dehors des seules exceptions suivantes, dûment justifiées :

- Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels non susceptibles d'être différés ;
- Déplacements pour motifs de santé ne pouvant être différés ;

**Cet arrêté entre en vigueur à compter de ce mercredi 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 15 avril 2020 à 5h.**

> Les forces de sécurité intérieure, les services d'urgence, les effectifs et véhicules du service départemental d'incendie et de secours, des professionnels de santé médicaux et para-médicaux dûment identifiés ainsi que les agents des polices municipales, les véhicules d'intervention des organismes chargés du maintien des services publics indispensables, les véhicules de l'administration pénitentiaire ainsi que les véhicules des associations habilitées à effectuer des maraudes et de la distribution alimentaire, ne sont pas concernés par cet arrêté.

Numéro vert gratuit 0 800 130 000

[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)